CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E163084** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2027**

ÉDITÉ LE 08/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2003

Raison sociale : PEGUET PAYSAGES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/03/2026

Capital : 40 000

81 Z A LAPRA
42330 ST BONNET LES OULES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE

Siret : 444 794 416 00032

Code NACE : 8130Z

Numéro caisse de congés payés : PAYSAGISTE

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78746385

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78746385

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 77 30 41 01 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
AGCF (101 313 443)

Site Internet : www.peguetpaysages.fr

E-mail : priondet@peguetpaysages.fr

Effectif moyen : 33 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 407 166 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9152	Piscines d'habitations privées	6	24/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/10/2026 10:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.